



États financiers

Pour les exercices clos les
31 décembre 2019 et 2018

NIOCAN INC.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction sur la divulgation de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction et sont en conformité avec les Normes internationales d'information financière ("IFRS") publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et autres informations financières présentées dans ce rapport annuel. Les autres informations figurant dans ces états financiers sont fondées sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

Des systèmes de contrôle administratif, comptable et de divulgation interne ont été élaborés et sont maintenues par la direction afin de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est exacte et fiable.

(signé) *Hubert Marleau*

Hubert Marleau,

Président et chef de la direction

(signé) *Bruno Dumais*

Bruno Dumais, CPA, CA

Chef de la direction financière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la société
NIOCAN INC.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société NIOCAN Inc. (la Société), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit les événements ou les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Autre information

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que vous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Lavallée.

Guimond Lavallée inc.²

Société de comptables professionnels agréés

Brossard (Quebec)
Le 29 avril 2020

¹ CPA auditeur, CA permis n° A128130

NIOCAN INC.

États de la situation financière

Aux 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Note	2019	2018
		\$	\$
Actifs			
Actifs courants			
Espèces et quasi-espèces		28 895	81 039
Taxes de ventes à recevoir		3 333	1 103
Frais payés d'avance	4	30,625	35 228
Total des actifs courants		62 853	117 370
Actifs non courants			
Frais payés d'avance	4	601	16 643
Terrain		506 887	506 887
Total des actifs non courants		507 488	523 530
Total des actifs		570 341	640 900
Passifs			
Passifs courants			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	5	809 421	576 077
Débitures	6	2 270 000	2 120 000
Total des passifs courants		3 079 421	2 696 077
Capitaux propres (défiance)			
Capital social	8	15 352 101	15 352 101
Surplus d'apport		1 247 400	1 247 400
Bons de souscription	9	231 000	231 000
Déficit		(19 339 581)	(18 885 678)
Total des capitaux propres (défiance)		(2 509 080)	(2 055 177)
Total des passifs et des capitaux propres (défiance)		570 341	640 900
Continuité d'exploitation	1		
Impôt sur le résultat et impôt minier	7		
Événements subséquents	15		

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Hubert Marleau, administrateur

(signé) Guy Charette, administrateur

NIOCAN INC.

États de la perte nette et du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Note	2019	2018
		\$	\$
Revenus		11 150	10 800
Charges			
Honoraires professionnels		53 050	43 362
Frais de bureau et d'administration		66 462	65 139
Honoraires des administrateurs		32 527	32 520
Droits miniers		27 652	97 700
Bourse, autorités et relations avec les actionnaires		20 152	22 403
Loyer		7 595	5 099
Taxes et permis		5 927	10 414
Frais de déplacement et représentation		13 173	787
Assurances		14 794	17 380
Télécommunication et site internet		2 972	2 957
Frais bancaires		404	394
Total des charges		244 708	298 155
Perte avant les charges financières nettes		(233 558)	(287 355)
Charges financières nettes	6,13	220 345	201 347
Perte nette et résultat global		(453 903)	(488 702)
Résultat de base et dilué par action ordinaire en circulation	10	(0,02)	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	10	25 979 868	25 979 868

Les notes font partie intégrante des états financiers.

NIOCAN INC.

États des variations de capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport	Bons de souscription	Déficit	Total
	#	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	25 979 868	15 352 101	1 247 400	231 000	(18 396 976)	(1 566 475)
Perte nette et résultat global	—	—	—	—	(488 702)	(488 702)
Solde au 31 décembre 2018	25 979 868	15 352 101	1 247 400	231 000	(18 885 678)	(2 055 177)
Solde au 31 décembre 2018	25 979 868	15 352 101	1 247 400	231 000	(18 885 678)	(2 055 177)
Perte nette et résultat global	—	—	—	—	(453 903)	(453 903)
Solde au 31 décembre 2019	25 979 868	15 352 101	1 247 400	231 000	(19 339 581)	(2 509 080)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

NIOCAN INC.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

	Note	2019	2018
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette		(453 903)	(488 702)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		251,759	277 651
		(202,144)	(211 051)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission de débenture	6	150 000	150,000
		150 000	150,000
Diminution nette des espèces		(52,144)	(61 051)
Espèces et quasi-espèces, au début		81 039	142 090
Espèces et quasi-espèces, à la fin		28,895	81 039

Les notes font partie intégrante des états financiers.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Nature des opérations et continuité d'exploitation

Niocan Inc. (la "Société") est domiciliée au Canada. Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville-Marie, bureau 1670, Montréal, Québec. La Société a été constituée selon la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec le 29 août 1995. La Société détient une propriété minière de niobium située dans la région d'Oka au Québec et des propriétés d'exploration dans la province du Québec. Les actions de la Société sont échangées publiquement sur la Bourse de croissance du TSX ("TSX-V") sous le symbole « NIO ».

La Société est une entreprise en phase de démarrage et détient des propriétés minières d'exploration dans la province du Québec. La propriété minière d'Oka consiste en droits miniers comprenant 49 claims miniers sur une superficie de 2 281 acres alors que celle de Grande-Baleine considère des droits de surface et miniers couvrant 24 883 acres sur le territoire de la Baie d'Hudson. La majorité des efforts de la Société est actuellement dévouée à l'obtention des permis, au financement et au développement de sa propriété de niobium à Oka.

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et de ses engagements dans le cours normal de ses opérations. La Société est dans un processus d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés et ses projets miniers et n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves exploitables. La Société n'a pas de revenus provenant de son exploitation qui lui permettraient de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

En ce qui concerne la propriété de niobium à Oka, la Société a déterminé en 1999 que ses ressources de minerai fournissent une indication conceptuelle du potentiel de la propriété. La demande de la Société est en révision par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ("MDDEP") du Québec ainsi qu'avec la communauté d'Oka afin d'obtenir l'ensemble des permis, certificats et autres autorisations qui permettraient à la Société de mettre en exploitation la propriété de niobium. La direction développe présentement une stratégie afin d'obtenir tous les permis et certificats d'opération requis afin de développer la propriété Oka.

Les débentures d'une valeur de 2.27 millions \$ viennent à échéance le 30 avril 2020 (modifiée subséquentement au 31 octobre 2020 - voir la note 15) et sont garanties par les propriétés et les actifs de la Société. La direction est en pourparlers actuellement avec les détenteurs des débentures afin de les renouveler ou de les convertir dans le meilleur intérêt de la Société. Si aucun accord n'intervient avant le 30 avril 2020, les détenteurs des débentures peuvent exercer leurs droits (modifiée subséquentement au 31 octobre 2020 - voir la note 15).

La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition finale des propriétés et le développement de projets miniers, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. Ces facteurs soulèvent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers ne reflètent pas les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

comptables des actifs et des passifs si la Société était incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

Bien que, au stade actuel des travaux, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres des propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

2. Préparation de base

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 29 avril 2020.

Base de mesure

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des bons de souscription associés à la débenture (note 6), qui sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net.

Présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans tous les exercices futurs touchés par ces révisions.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice comprennent entre autres :

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration et d'évaluation requiert l'exercice du jugement. Les estimations et les hypothèses formulées sont revues régulièrement et reposent sur les données historiques et sur d'autres facteurs, notamment des prévisions à l'égard d'événements futurs qui sont estimées raisonnables dans les circonstances (voir la note 15).

Débentures

L'évaluation de la valeur comptable de tous les actifs de la Société si aucune entente n'est obtenue avant le 30 avril 2020 avec les détenteurs de débentures (voir la note 15).

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à tous les exercices présentés dans ces états financiers.

a) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes de trésorerie ainsi que de tout autre dépôt à court terme hautement liquide et les dépôts à vue dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois.

b) Crédits des droits miniers remboursables et crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits miniers remboursable en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines du Québec. Ce crédit de droits miniers est remboursable, au taux de 16 % sur les frais reliés aux activités minières engagés au Québec et appliqué à 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable des crédits de droits miniers remboursables dépend de l'intention de la direction d'aller en production dans le futur ou plutôt de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés sont démontrées. Cette évaluation est effectuée pour chaque propriété.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est comptabilisé à titre de recouvrement d'impôts selon l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôt différé et une charge d'impôt simultanément différée dans la mesure où les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale suite au choix de la Société de réclamer le crédit remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera payé dans le futur, par conséquent le crédit de droits miniers est comptabilisé en tant que subvention gouvernementale selon l'IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, en diminution des dépenses de prospection et d'évaluation. Actuellement, l'intention de la direction est d'aller en production dans le futur, donc les crédits de droits miniers remboursables ont été enregistrés selon IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

De plus, la Société a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises du secteur minier à l'égard des frais admissibles engagés. Le crédit d'impôt relatif aux ressources est comptabilisé en diminution des dépenses de prospection et d'évaluation.

Les crédits relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers enregistrés à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Ils seront systématiquement comptabilisés dans le bénéfice ou la perte lors de leur enregistrement.

c) Terrain

Le terrain est comptabilisé au coût. La valeur résiduelle est revue au moins une fois à la fin de chaque exercice. Les profits ou les pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont ensuite comptabilisés à l'état du résultat global.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Lorsque le terrain n'est plus utilisé, ou abandonné, la valeur comptable est dévaluée au montant récupérable et la différence est comptabilisée à l'état des résultats.

d) Propriétés minières et dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses de propriétés minières et de prospection et d'évaluation comprennent des propriétés minières et d'autres coûts d'exploration et d'évaluation. Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière qui incluent des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims. Les coûts engagés comprennent les frais généraux techniques et administratifs appropriés.

Tous les coûts de prospection et d'évaluation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de passer à la dépense les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone et enregistre ces dépenses dans les immobilisations corporelles ou incorporelles sous actifs miniers en développement, selon la nature des actifs.

e) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

f) Impôt différé et impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et des montants utilisés

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéficiaire ou la perte comptable ou fiscale, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéficiaires imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

g) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Bons de souscription

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de la Société elle-même et qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie.

Les bons de souscription qui comprennent une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou qui ne répondent pas aux exigences de la norme IAS 32 sont classés comme des passifs financiers.

h) Surplus d'apport

Le surplus d'apport est utilisé pour enregistrer la juste valeur cumulée des options d'achat d'actions enregistrées comme dépense fondée sur des actions. Le surplus d'apport est augmenté par la juste valeur de ces items lors de leur acquisition et est réduit par la valeur correspondante lorsque les options sont exercées.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

i) Contrats de location

Les contrats de location considérant un aspect légal sont classifiés soit à titre de location-financement ou de location simple. Les contrats de location-financement représentent les contrats dont la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents des actifs loués est transférée. Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il faut se fonder sur la substance de l'accord à la date de sa passation en tenant compte :

- Le contrat considère l'usage d'un bien spécifique, ce qui peut être déterminé explicitement ou implicitement, qui doit être physiquement distinct ou représenté substantiellement tous les bénéfices inhérents à un bien physique distinct. Si le fournisseur détient un droit de substitution, le bien ne peut être déterminé comme étant spécifique,
- La Société bénéficie substantiellement de tous les bénéfices économiques de l'usage de et actif durant la période permise, et
- La Société a le droit de déterminer l'usage du bien. La Société bénéficie d'un tel droit si la prise de décision sur les changements importants concernant l'usage lui revient.

La Société reconnaît un actif au titre de droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé. L'actif au titre de droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial du passif au titre du contrat de location ajusté de tout paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, des coûts directs initiaux engagés par le preneur et des coûts à engager pour la restauration du lieu dans l'état exigé par les termes et les conditions du contrat de location, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'obligation locative est initialement évaluée selon la valeur actualisée des paiements de loyer impayé à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé, actualisé selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société. De manière générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée s'il y a un changement dans les paiements futurs de loyers découlant d'une modification de l'index ou du taux, s'il y a possibilité que la Société estime un changement dans les montants attendus à payer sous une valeur résiduelle garantie, ou si la Société modifie son intention d'exercer une option d'achat, une option de renouvellement ou de résiliation.

La Société a choisi d'appliquer en pratique de ne pas reconnaître d'actif au titre de droit d'utilisation et d'obligation locative pour les contrats de location à court terme, soit les contrats de moins de 12 mois et pour les contrats de faible valeur (moins de 8 000\$). Tous les paiements des contrats court terme et de faibles valeurs sont ainsi passé directement en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

j) Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les revenus d'intérêts sur les fonds investis, les frais d'intérêts enregistrés dans le résultat net, en utilisant la méthode des intérêts effectifs, et les variations dans la juste valeur des bons de souscription associés à la Débenture.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

k) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et à des administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel et des administrateurs, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie au cours de l'exercice où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Les paiements fondés sur des actions pour lesquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, quelle que soit la façon dont les instruments de capitaux propres sont obtenus par la Société. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable. Dans ce cas, les biens et les services reçus sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis.

l) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

m) Instruments financiers

Classement et évaluation

L'IFRS 9 présente une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers qui tient compte du modèle économique régissant la gestion des actifs et les caractéristiques des flux de trésorerie connexes. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction de trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la JVRN. Conformément à l'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats où le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme ne sont pas séparés, mais l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué aux fins du classement.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Le tableau suivant présente un résumé de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement. L'adoption des nouvelles exigences de classement aux termes de l'IFRS 9 ne s'est pas traduite par des variations de l'évaluation ou de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

<u>Instrument financier</u>	<u>Classification selon IAS 39</u>	<u>Classement selon IFRS 9</u>
Espèces et quasi-espèces	Prêts et créances	Coût amorti
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteures	Prêts et créances	Coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers ne sont pas reclassés, à moins que la Société ne décèle un changement du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et qu'elle ne réévalue le classement de ses actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument en question. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expirés ou ont été transférés et que la Société a transféré en substance tous les risques et les bénéfices inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et une intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Au moment de la constatation initiale, la Société classe ses instruments financiers selon les catégories suivantes, en fonction des fins auxquelles les instruments ont été acquis :

Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments financiers de cette catégorie comprennent les actifs volontairement classés dans cette catégorie et sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état des résultats et du résultat global.

Coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier

Les actifs/passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les douze mois. Autrement, ils sont considérés comme des passifs non courants.

La Société a classé ses instruments financiers de la façon suivante :

<u>Catégories</u>	<u>instruments financiers</u>
Coût amorti	Espèces et quasi-espèces Comptes fournisseurs et autres créditeurs Débiteures

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Dévaluation d'actifs financiers

À chaque date de l'état de la situation financière, la Société évalue s'il existe des indications objectives à l'effet qu'un actif financier soit dévalué. Un actif financier est dévalué et une perte pour dévaluation est subie seulement s'il existe une preuve objective de dévaluation découlant d'un ou de plusieurs événements qui ont eu lieu après la comptabilisation initiale (un « événement générateur de perte ») et que cet événement générateur de perte a un impact sur les flux de trésorerie prévus des actifs financiers qui peuvent être estimés de façon fiable. S'il existe de telles indications, la Société comptabilise une perte pour dévaluation, de la façon suivante :

Coût amorti

La perte pour dévaluation correspond à l'écart entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de réserve.

Les pertes pour dévaluation sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la dévaluation.

n) Dépréciation des immobilisations corporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

La perte de valeur est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

o) Adoption de nouvelles Normes comptables:

La Société a adopté les nouvelles normes comptables suivante ainsi que les amendements aux normes et leurs interprétations avec une date d'application initiale au 1^{er} janvier 2020; ceux-ci ont été appliqués dans la préparation des états financiers:

IFRS 9, Instruments financiers ("IFRS 9")

La Société a adopté pour la première fois les exigences de la norme IFRS 9 Instruments financiers, avec une date d'application initiale fixée au 1^{er} janvier 2019. Conformément aux

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

dispositions transitoires d'IFRS 9, les actifs et les passifs financiers détenus au 1er janvier 2019 ont été reclassés de façon rétrospective avec redressement aux périodes antérieures, basé sur les nouvelles exigences de classification en considérant le modèle d'affaires en vertu duquel ils étaient détenus au 1er janvier 2019.

L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

IFRS 16 – Contrats de location ("IFRS 16")

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16. IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location, applicables aux deux parties au contrat, soit le client (le « preneur ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location et les interprétations connexes.

La Société a adopté IFRS16, en date du 1er janvier 2019, en utilisant la méthode modifiée rétrospective et conséquemment l'information comparative n'a pas été retraitée et continue d'être présentée en utilisant IAS 17.

L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

IAS 12 - Impôts sur les bénéfices

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 Impôts sur les bénéfices. Les modifications Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (amendements à IAS 12), clarifient la façon de comptabiliser les actifs d'impôts différé liés à des titres de créance comptabilisés à la juste valeur. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est autorisée. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

p) Normes comptables futures:

Plusieurs nouvelles normes comptables, amendements et interprétations ont été publiés qui entreront en vigueur le ou après le 1^{er} janvier 2020 et n'ont donc pas été appliqués dans la préparation des états financiers de l'exercice courant. Ces nouvelles publications pouvant avoir un impact pour la Société sont les suivants :

IAS 1 - Présentation des états financiers

IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En octobre 2018, l'IASB a émis des modifications à IAS 1 « Présentation des états financiers » ainsi qu'à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». Les modifications considèrent des changements mineurs à la définition du terme "significatif" et harmonisent cette définition pour toutes les normes comptables sous IFRS. Un niveau significatif est utilisé lors du recours à des estimations et à des jugements lors de la préparation des états financiers. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et une application anticipée est autorisée. La direction n'a pas encore évalué l'impact potentiel de ces modifications sur ses états financiers.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

4. Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont constitués principalement de paiement de droits miniers sur des propriétés minières.

Propriété d'Oka

La propriété minière d'Oka consiste en droits de surface et miniers comprenant 49 claims miniers (49 en 2018) couvrant une superficie de plus de 2 281 acres (2 350 en 2018).

Propriété de Grande-Baleine

La Société possède des droits de surface et miniers pour la propriété de fer de Grande-Baleine, comprenant 224 claims miniers (235 en 2018) couvrant 24 883 (26 000 en 2018) acres sur le territoire de la Baie d'Hudson.

5. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	2019	2018
	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	66 898	50 979
Intérêts courus	733 682	513 340
Bénéfices marginaux payables	8 841	11 758
	809 421	576 077

6. Débentures

Le 19 février 2013, la Société a complété un placement privé avec Nio-Metals Holdings LLC ("Nio-Metals") par lequel Nio-Metals a souscrit pour une unité composée d'un montant en principal de 1 200 000 \$ de débentures subordonnées garanties de la Société (la "débenture") ainsi que de 1 000 000 de bons de souscription permettant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société pour une contrepartie totale de 1 200 000 \$. La débenture porte intérêt à un taux annuel de 10 %, payable trimestriellement, et venait originalement à échéance le 19 août 2015, mais cette date a été modifiée pour le 30 avril 2020 (modifiée subséquemment au 31 octobre 2020 - voir la note 15), sujet à la capacité pour la Société à rembourser en tout temps, sans pénalité. Les bons de souscription ont expiré le 19 février 2015. La débenture est garantie par les propriétés et les actifs de la Société.

Depuis 2016, la Société a modifié ses débentures pour considérer diverses injections en argent comptant et les amendements considèrent également le paiement de l'intérêt en actions au lieu d'argent comptant, commençant le 31 mars 2016.

En juin 2019, la Société a modifié ses débentures pour considérer une injection en argent comptant de 150 000 \$ pour soutenir le fonds de roulement.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

7. Impôts sur le résultat et impôt minier

La charge (économie) d'impôts effective comptable diffère de la charge (économie) d'impôts réelle calculée selon le taux statutaire combiné du fédéral et du provincial de 26.6 % (26.7 % en 2018) appliqué à la perte avant impôts, en raison des éléments suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Perte avant impôts sur le résultat et l'impôt minier	(453 903)	(488 702)
Recouvrement d'impôts, selon le taux statutaire	(120 738)	(130 483)
Économies d'impôts reliée aux différences temporaires	1 092	9
Pertes de l'exercice courant pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé	119 646	130 474
Charge d'impôts sur le résultat différé et l'impôt minier	—	—

Actifs d'impôts différés non comptabilisés :

Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé pour ces éléments car il est improbable que des bénéfiques imposables soient réalisés contre lesquels ces éléments pourront être utilisés.

	2019	2018
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	2 160 214	2 048 692
Écarts reliés aux actifs de prospection et d'évaluation	480 772	480 772
Écarts reliés aux équipements	8 053	8 083
Pertes en capital reportées prospectivement	1 023	1 027
	2 650 062	2 538 574

Les pertes autres qu'en capital viennent à échéance aux dates suivantes :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	227 582	227 582
2027	328 025	328 025
2028	461 358	461 358
2029	449 845	449 845
2030	430 422	430 422
2031	1 051 711	1 051 711
2032	951 827	951 827
2033	910 315	910 315
2034	737 928	737 928
2035	660 158	660 158
2036	514 841	514 841
2037	460 302	460 302
2038	488 689	488 689
2038	449 795	449 795
	8 122 798	8 118 917

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La Société a également des crédits d'impôts non constatés de 164 208 \$ (164 208 \$ en 2018) qui expirent au cours des exercices 2023 à 2033.

8. Capital social

Le nombre d'actions émises et en circulation au 31 décembre 2019 était de 25 979 868 (2018 – 25 979 868). La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

9. Bons de souscription

Le nombre de bons de souscription en circulation au 31 décembre 2019 était de 3 000 000 (2018 – 3 000 000). Durant la période, aucun bon de souscription n'a été émis ou n'a expiré.

Le nombre moyen pondéré d'année avant l'échéance des bons de souscription en circulation au 31 décembre 2019 était de 0.72 année (2018 – 1.72 années).

Le prix moyen pondéré d'exercice des bons de souscription en circulation au 31 décembre 2019 était de \$0,15 (31 décembre 2018 - \$0,15).

10. Perte nette par action

Le calcul de la perte nette de base par action au 31 décembre 2019 a été basé sur la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, qui correspond à la perte pour la période de 453 903 \$ (2018 – 488 702 \$), et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation calculé de 25 979 868 (2018 – 25 979 868).

Le calcul de la perte nette diluée au 31 décembre 2019 est le même que la perte nette de base par action étant donné que toutes les options ont eu un effet anti-dilutif (2018 - idem).

11. Paiements fondés sur les actions

Dans le cadre du régime d'achat d'options, la Société peut émettre des options au profit des administrateurs, des dirigeants et des consultants jusqu'à un maximum de 10% des actions émises et en circulation au moment de l'octroi des options à régime variable et leur durée de vie ne peut pas dépasser 5 ans. Les options sont acquises immédiatement après l'émission. Le prix d'exercice des options est déterminé par le conseil d'administration et ne peut être supérieur à la valeur obtenue en utilisant un prix au moins égal au cours escompté en utilisant le cours de clôture des actions ordinaires lors de la veille de l'attribution de l'octroi. Les options sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'octroi.

Le plan doit recevoir l'approbation du TSX-V et des actionnaires à chaque année à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société. Durant la période, aucune option d'achat d'actions n'a été émise.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation pouvant être exercé a fluctué comme suit:

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
	#	\$	#	\$
Solde, au début	160 000	0,33	484 000	0,30
Expirées	130 000	0,33	(324 000)	0,28
Solde, à la fin	30 000	0,32	160 000	0,33

Le tableau suivant résume les renseignements sur les options d'achat d'actions au 31 décembre 2019 :

	Options en circulation		Options exerçables
Prix d'exercice	Nombre d'options	Nombre moyen pondéré d'années avant l'échéance	Nombre d'options
0,32 \$	30 000	0,26	30 000

La dépense pour les paiements fondés sur les actions comptabilisée pour l'année terminée le 31 décembre 2019 a été de néant \$ (2018 – néant \$).

12. Instruments financiers et gestion des risques financiers

a) Instruments financiers à la juste valeur

Les valeurs comptables des espèces et quasi-espèces, des comptes fournisseurs et autres créditeurs et des débiteures se rapprochent de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers (coût amorti)				
Espèces et quasi-espèces	28 895	28 895	81 039	81 039
	28 895	28 895	81 039	81 039
Passifs financiers (coût amorti)				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	809 421	809 421	576 077	576 077
Débiteures	2 270 000	2 270 000	2 120 000	2 120 000
	3 079 421	3 079 421	2 696 077	2 696 077

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Lors de la détermination de la juste valeur, la Société utilise les données observables basées sur différents niveaux qui sont déterminés de la façon suivante :

- Le niveau 1 inclut les prix publiés (non ajustés) lorsque le marché est actif et que les actifs ou les passifs sont similaires;
- Le niveau 2 inclut les données qui ne sont pas estimés selon des données de base observables autres que les prix publiés selon le premier niveau; et
- Le niveau 3 inclut les données qui ne sont pas basés sur selon un marché observable.

La valeur comptable des espèces et des quasi-espèces, des comptes fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme étant une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de l'expiration à court terme de ces instruments (niveau 1).

La valeur comptable des débetures est considérée comme étant une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu qu'elles ont atteint leur maturité (niveau 2).

b) Aperçu des risques

La Société est exposée aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers:

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite de la non-performance d'une autre partie de ses engagements selon les termes d'un contrat. Les instruments financiers qui assujettissent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont les espèces et quasi-espèces et les autres débiteurs. Les espèces sont détenues chez des institutions financières de grande qualité.

ii) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'espèces et de quasi-espèces et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds disponibles pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Les échéances contractuelles des passifs financiers se présentent comme suit :

	0 - 6 mois	7 - 12 mois	13 - 36 mois
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	809 421	—	—
Débetures	2 270 000	—	—
Total des passifs financiers	3 079 421	—	—

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les débetures ayant une valeur de 2.27 millions \$ sont venues à échéance le 19 août 2015, mais l'échéance a été reportée subséquemment au 30 avril 2020 (puis subséquemment au 31 octobre 2020) et sont garanties par toutes les propriétés et actifs de la Société. La direction est à renégocier avec les détenteurs des débetures afin de renouveler ou de convertir les débetures dans le meilleur intérêt de la Société. Si aucune entente n'intervient avant le 30 avril 2020, les détenteurs de débetures pourraient exercer leur droit.

iii) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La débeture émise par la Société porte intérêt à taux fixe et exposent donc celle-ci au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait une incidence approximative de 20 000\$ sur les résultats et les flux de trésorerie de la Société.

13. Opérations conclues avec des apparentés

Rémunération des principaux dirigeants

Le personnel de direction correspond aux administrateurs de la Société, y compris le chef de l'exploitation qui est rémunéré par un accord de consultation.

Au cours de l'exercice, la Société a engagé les dépenses suivantes avec les principaux dirigeants :

	2019	2018
	\$	\$
Frais de gestion inclus dans les frais de bureau et d'administration	66 462	65 139
Honoraires des administrateurs	32 527	32 520

Les montants relatifs aux parties liées se présentent comme suit:

	2019	2018
	\$	\$
Débetures - Actionnaire principal	2 270 000	2 120 000
Honoraires des administrateurs et frais de gestion courus	29 278	12 255
Intérêts courus	733 682	513 340

Au cours de l'exercice, une charge d'intérêts de 220 345 \$ (2018 – 201 347 \$) relative aux débetures a été enregistrée; de ce montant, néant \$ a été payé (2018 – néant \$).

14. Informations concernant le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

NIOCAN INC.

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Les capitaux se présentent comme suit:

	2019	2018
	\$	\$
Espèces et quasi-espèces	28 895	81 039
Débetures	2 270 000	2 120 000
Capital social	15 352 101	15 352 101

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion du capital, la Société inclut les composantes de l'avoir des actionnaires. Afin de maintenir sa structure de capital, la Société favorise l'émission de nouvelles débetures, l'émission de nouvelles actions, l'acquisition ou la disposition de certains actifs et la répartition des montants en espèces et en quasi-espèces. La Société n'est soumise à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

15. Événements subséquents

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 29 avril 2020, la Société est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19. La direction n'est pas certaine de l'incidence de changements sur ces états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur la capacité à compléter de nouveaux financements permettant la continuité des activités de la Société en date de ces états financiers.

En mars 2020, la Société a obtenu \$ 75 000 de la part de son actionnaire principal à titre d'avance concernant l'augmentation de la débeture. Le 29 avril 2020, la Société a annoncé qu'elle avait modifié ses 2,27 millions \$ de débetures pour considérer un apport de 75 000 \$ et prolongé la date d'échéance des débetures non convertibles garantis (les « débetures garanties amendées ») détenues par Nio-Metals Holdings LLC (« Nio-Metals ») du 30 avril 2020 au 31 octobre 2020, sous réserve d'aucune autre condition. À l'exception de la valeur de la débeture et de la date d'échéance, les autres termes et conditions matérielles des débetures garanties amendées sont restés les mêmes.

16. Modification des données comparatives

Certaines données comparatives ont été modifiées afin de refléter une présentation identique à celle utilisée en 2019.